

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A, Abitbol le Président, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur aux familles de Paula et Jacob Bob Chriqui, Lison et Dr. Gaston Jacob Assayag pour les fiançailles de leurs enfants Mélanie Chriqui et Jérémie Assayag

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

RivkaBendayan Z"L	14 Kislev - 2 Dec.
Simy bat Aida Z"L	16 Kislev - 4 Dec.
Abenaim Joseph Z"L	18 Kislev - 6 Dec.
Maha Marciano Z"L	18 Kislev - 6 Dec.
Perla Ohayon Z"L	18 Kislev - 6 Dec.
Jacob Chriqui Z"L	20 Kislev - 8 Dec.
Jacob Délouya Z"L	20 Kislev - 8 Dec.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Armand Ohayon pour la nahala de sa mère Perla Ohayon bat Miriam Z"L,
2- M. Daniel Rebibo pour la nahala de sa mère Simy bat Aida Z"L
3- Mr. Joseph Délouya pour la nahala de son père Jacob Délouya Z "L

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

VOUS INVITE À PARTICIPER À UNE CHAÎNE DE LECTURE DES TÉHILIM TOUS

LES DIMANCHES À 10 am

À LA SYNAGOGUE. LA FORCE DES TÉHILIM EST PARTICULIÈREMENT PUISSANTE POUR EXPRIMER NOTRE RECONNAISSANCE OU NOTRE ESPOIR ENVERS HASHEM ET PEUT DÉCHIRER MÊME ANNULER DES DÉCRETIS QUI PÈSENT SUR LE PEUPLE OU UNE PERSONNE - BH QUE PAR LE MÉRITE DE CETTE LECTURE, HASHEM ENVOIE LA DÉLIVRANCE, LA SANTÉ ET LA RÉUSSITE À TOUS

ANNONCES HÉKHAL SHALOM

Soyez présent lors des élections de notre Communauté qui auront lieu le Dimanche 10 Décembre 2017

comporter avec légèreté tels que plaisanteries, discussions futiles; de plus on ne doit pas manger, boire, se promener, s'abriter du soleil ou de la pluie.

Un Talmid 'Hakham et ses élèves peuvent boire et manger dans un cas de force majeure; certains disent que même dans ce cas, il ne sera pas permis de manger ou boire.

Aujourd'hui, les synagogues servent aussi de maison d'études dans lesquelles des cours de Torah sont transmis. Bien que la sainteté d'une maison d'étude soit supérieure à celle d'une synagogue, il est autorisé d'y manger et d'y boire; comme par exemple aux Azkarot (étude de Torah en souvenir d'une personne décédée accompagnée d'un apéritif plus ou moins important). (Ben Ich 'Haï, parachat Vayikra ,10).

On ne doit pas faire de compte sauf s'il s'agit de Tsédaka. Il est permis d'établir seulement les comptes de la synagogue mais non les comptes personnels ou commerciaux.

Il a été demandé, une fois, au Ben Ich Hai s'il était permis d'enseigner la grammaire à des enfants après la prière dans la synagogue. Il a répondu que seulement une étude de Torah était permise mais une étude profane telle que la grammaire était interdite dans une synagogue et n'était permise qu'en dehors.

Comment se présenter dans une synagogue

Se couvrir la tête : Celui qui a l'habitude de porter un chapeau chez lui, devra aussi le porter à la synagogue. Celui qui porte une kippa (sans chapeau), ira à la synagogue avec une kippa d'une grandeur minimum d'un téfah (environ 8cm sur 8cm); et celui qui désire être plus rigoureux portera une kippa qui lui couvre la majeure partie de la tête.

Nettoyer ses chaussures avant d'entrer dans la Synagogue

Il est écrit dans le Choul'han Aroukh «une personne ayant de la boue sur ses chaussures devra les nettoyer avant d'entrer dans une synagogue; de plus il est souhaitable de nettoyer et secouer un manteau avec des saletés, et l'accrocher au vestiaire».

En hiver, les chaussures sont souvent pleines de boue, de même qu'on nettoie cette boue avant de rentrer chez soi, on agira de la même manière avant d'entrer dans une synagogue.

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 4 No.33
CHABBAT 2 DÉCEMBRE 2017
14 KISLEV 5778

PARACHA
VAYISHLACH

Allumage des bougies
du Chabbat: 15:55
Sortie du Chabbat: 17:02



Horaire des Offices - 2017 - 5778

Chabbat 2 DÉCEMBRE 2017 - 14 KISLEV 5778

Chahrit: 8:15
Mincha - Seouda Chélichite
suivie d'Arvit: 15:30

Dimanche 3 DÉCEMBRE 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 15:50

Lundi 4 Décembre au 7 Décembre 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 15:50

Vendredi 8 Décembre 2017 20 KISLEV 5778

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 15:50
Allumage de Bougies: 15:54



MESSAGE DU KOLLEL
ON VOUS ATTEND
CHAQUE SOIR
DU LUNDI AU JEUDI
20 :00 - 21:15
COURS DE TORAH POUR
TOUS LES NIVEAUX
VEZ DÉCOUVRIR
VOTRE NIVEAU

PARACHA VAYISHLACH

La rencontre de Jacob et Essaû



Ségoula pour Réussite

Nos sages nous enseignent que Rebbi (Rabbi Yehouda Hanasi) étudiait cette paracha (jusqu'au 5^{em} passage 'hamichi) lorsqu'il devait rencontrer des personnes d'autres nations du fait que cette paracha comporte beaucoup de sagesse pour les générations à venir. « Les actes des Pères sont un enseignement pour leurs descendants ».

Et en lisant ces passages la personne trouvera grâce aux yeux des autres personnes là où il ira.

Une influence négativement

« *Sauve-moi, je t'en prie, des mains de mon frère, des mains d'Éssav.* » (Béréchit, 32, 12)

La Paracha Vayichla'h commence par la fameuse rencontre entre Yaâkov et Éssav. Après une simple lecture du Texte, on comprend que le danger présenté par Éssav était physique – il venait tuer Yaâkov et sa famille avec ses quatre cents soldats. Mais les commentateurs soulignent qu'il y en avait un autre danger, bien plus pernicieux.

Quand Yaâkov prie Hachem de le sauver de son frère il dit : «Sauve-moi, je t'en prie, des mains de mon frère, des mains d'Éssav », pourquoi cette redondance quand il parle d'Éssav ? Yaâkov aurait dû dire « Sauve-moi des mains d'Éssav », ou bien « Sauve-moi des mains de mon frère ». Pourquoi les deux éléments sont-ils nécessaires ?

Le Beth Halévy explique que Yaâkov redoutait deux dangers différents présentés par Éssav. L'un en tant qu'Éssav qui agit comme un ennemi et qui menace donc sa survie physique. Et l'autre était qu'Éssav se comporte fraternellement à l'égard de Yaâkov.

En quoi son amabilité est-elle nuisible ? Yaâkov ne voulait pas qu'Éssav influence négativement les membres de sa famille à travers des relations amicales. Ainsi, sa peur était double et très grande – celle de rencontrer

Rabbin Ronen A. Abitbol



l'antagoniste Éssav qui le menaçait physiquement et celle du danger spirituel de faire face à son « frère ».

Les Chiens se sauvent

« **Il choisit, dans ce qui se trouvait en sa possession, une offrande (Min'ha) pour Éssav son frère** (Béréchit 32, 14)

La Torah détaille ici le nombre d'animaux envoyés par Yaâkov en tant qu'offrande à Éssav.

Un jour, le Rav de Brisk voyageait en charrette. Voyant l'heure de Min'ha approché, il décida d'organiser la prière. Il y avait exactement dix juifs dont deux réformistes, mais ces derniers décidèrent de se cacher afin d'obliger le Rav à prier seul...

Le Rav, malgré lui, dut se résoudre à prier Min'ha sans Minyan. Après le retour des deux réformistes, la charrette reprit son chemin. Haussant la voix afin que ces derniers entendent ses paroles, le Rav déclara :

« Le Midrach raconte que Yaâkov possédait tellement de bétail que celui-ci nécessitait plus de 10,000 chiens pour le surveiller. Une question se pose : lorsque Yaâkov envoya son offrande (Min'ha) à Éssav, pourquoi ne lui fournit-il pas également les chiens afin de surveiller le troupeau ?

Aujourd'hui, je viens de comprendre. En réalité, Yaâkov voulait certainement joindre les chiens à l'offrande, mais visiblement, ces derniers ont l'habitude de s'enfuir lorsqu'il est question de Min'ha ! »

Se lever devant un Tsadik... et un Racha ?!

« **Et il [Yaâkov] se prosterna [devant Éssav] à sept reprises** » (Berechit 33, 3)

Le Zohar s'interroge : comment se fait-il que Yaâkov s'est prosterné devant Éssav qui se prenait pour une divinité ?

La réponse est la suivante : à ce moment précis de leur rencontre, la Présence divine passa devant eux. Yaâkov se prosterna donc devant Elle, mais quant à Éssav, il était convaincu qu'il se prosternait devant lui.

Ce passage du Zohar a servi au Rabbin « Divré Yatsiv », a résoudre une question de halakha. L'auteur s'interroge sur le fait de savoir si l'on doit se lever lorsqu'un Tsadik (Juste) et

un Rachâ (mécréant) entre en même temps dans la salle où l'on se trouve. Il répond que l'on doit se lever malgré tout, même s'il semble que l'on se lève pour le mécréant. En effet, on ne repousse pas une Mitsva de se lever devant un Tsadik pour cette raison.

Le Vraie Vainqueur

« **Car tu as lutté contre des puissances célestes et humaines et tu les as vaincues** » (Béréchit 32,29).

Comment la Torah peut-elle affirmer que Yaâkov vainquit l'ange alors qu'en fin de compte, « la cuisse de Yaâkov se luxa tandis qu'il luttait avec lui », lui causant une claudication ? Était-ce réellement là une « victoire » ?

Le Maguid de Minsk répond à cette remarque par une idée remarquable...

Lorsque deux personnes s'affrontent, le résultat de leur combat dépend uniquement de la teneur du conflit. S'il s'agit d'un combat physique, c'est lorsque l'un des adversaires assène un coup fatal au second qu'on peut le déclarer vainqueur.

En revanche, si le conflit consiste en une joute verbale portant sur l'aspect théorique d'un problème, chacun essaiera de vaincre son opposant par des démonstrations ou des preuves rationnelles. Dans ce contexte, la victoire ne saurait être attribuée qu'à celui qui parvient à avancer des arguments justes et fondés, reconnus comme tels par l'autre partie.

Or, si dans un tel affrontement, l'un des adversaires venait à « répondre » à son antagoniste en le martelant de coups et blessures, tout jury s'accorderait à déclarer l'agresseur vaincu : le simple fait qu'il ait eu recours à la force physique est une preuve avérée de sa défaite intellectuelle.

C'est exactement ce qui se déroula entre Yaâkov et l'ange d'Éssav. Leur confrontation n'avait en réalité rien de physique, puisqu'elle était au contraire entièrement orientée

vers la pensée et l'idéologie. C'était deux puissances spirituelles qui s'affrontaient dans un combat où l'enjeu était uniquement d'ordre moral. Par conséquent, si l'ange décida de mettre un terme à ce combat en agressant Yaâkov physiquement, c'est nécessairement parce qu'il se vit vaincu. La blessure de Yaâkov fut donc bien la preuve qu'il sortit lui seul vainqueur de ce conflit. (Leka'h Tov)

A quel âge devient-on un homme ?

« **Deux des fils de Yaâkov, Chimôn et Lévi, frères de Dina, prirent chacun leur épée...** » (Béréchit 34, 25)

La Torah nous décrit ici comment les enfants de Yaâkov, Chimôn et Lévi, ont vengé l'outrage fait à leur sœur. Nos Sages nous enseignent qu'à ce moment-là, Lévi n'avait que 13 ans. Ce l'âge de transition de l'enfance à l'âge adulte qui se fait à partir de l'âge de 13 ans et un jour. Car seuls les hommes partaient en guerre, donc pour être considéré comme un homme, il faut avoir 13 ans.

En effet, selon la Torah cet âge est synonyme de maturité. Cette maturité s'exprime par deux critères : l'âge et les signes de puberté (comme par exemple des poils au niveau de la barbe). « L'homme » de 13 ans peut ensuite compter dans le Minyan (quorum de 10 fidèles) pour la prière.

Certains décisionnaires pensent que pour l'honneur du Kahal, il n'est pas possible de nommer comme officiant un jeune homme qui n'aurait pas de barbe un homme entre les âges de 13 et 17 ans. Cependant, après 18 ans, cela ne pose pas aucun problème. (Rav Mordékhai Steboun)

Je donne 20 ans de ma vie !

« **J'y érigerai un autel à Hachem qui m'exauça à l'époque de ma détresse...** » (Béréchit 35,3)

Une question intéressante arriva un jour au Kollel du Rav Zilberstein, le gendre du Rav Elyashiv.

Dans une famille, une petite fille ne parlait pas depuis sa naissance. Malgré les efforts des médecins, l'enfant restait désespérément muette. Un matin, sa grand-mère se leva et proclama devant toute la famille :

« Maître du monde, j'offre 20 ans de ma vie en échange de la guérison de ma petite-fille !

Tout le monde était stupéfait par cette déclaration. Mais quelques instants plus tard, la fillette se mit subitement à parler, ce qui procura une grande joie dans toute la maison !

La grand-mère aussi était très heureuse. Cependant, elle avait déjà 70 ans, et suite à son « don », c'est comme si elle avait à présent 90 ans ! Elle se dit alors qu'il ne lui restait probablement plus beaucoup de temps à vivre, et pensa à revenir sur son vœu...

Elle partit donc voir un Rav, lui raconta toute l'histoire et lui demanda si elle pouvait annuler la promesse qu'elle avait faite. Le Rav répondit qu'il n'était pas nécessaire qu'elle revienne sur sa parole. Cependant, il lui donna trois conseils susceptibles de prolonger la vie et qui ont fait leur preuve :

1) Faire des actes de bonté.

2) Se battre contre de mauvais traits de caractères, et passer outre les affronts que l'on peut subir.

3) Accomplir une Mitsva difficile quoi qu'il arrive.

Parler à la Synagogue

« **Ils répondirent: Devait-on traiter notre soeur comme une prostituée?** »

Pendant les terribles pogroms de l'année 5408 (1648-1649) durant lesquels des dizaines de milliers de juifs de Russie furent massacrés, deux des grands Tsadikim de cette génération, Rabbi Pin'has de Korits (zt"l) et Rabbi Yiba Saba (zt"l), furent en désaccord sur la raison pour laquelle Hachem avait décrété de telles horreurs.

L'un dit que c'était parce que les femmes s'étaient relâchées dans les lois de la Tsniout (règle de pudeur, tant vestimentaire que comportementale). L'autre affirma que c'était à cause de la mauvaise habitude de parler dans les synagogues et les maisons d'études (au moment des offices il est interdit de parler et plus encore de choses futiles).

Afin de connaître la vérité, ils décidèrent d'effectuer un Goral, c'est-à-dire d'ouvrir un 'Houmach (bible) et de se fier au verset sur lequel ils tomberaient, qui dévoilerait la raison pour laquelle D-ieu avait décrété ce fléau.

Ils tombèrent sur notre verset : « Ils répondirent: Devait-on traiter notre soeur comme une prostituée ? »

Il était alors apparemment évident que c'était à cause du relâchement dans les lois de la Tsniout ! Mais incroyablement l'autre Rav rapporta à partir du même verset, une preuve lui aussi de la justesse de ses paroles. En effet, il est écrit dans le commentaire de Rabbi Yonathan Ben Ôuziel, (traduction en araméen de la Torah) sur ce verset: Les fils de Yaâkov se plaignirent qu'à partir de ce jour, les gens commenceraient à parler dans les synagogues et les maisons d'étude de ce qui était arrivé à Dina - Incroyable ! (La Paracha)

Coin de la Halakha - Sainteté de la synagogue

Il est écrit dans le Choul'han Âroukh (151, 10): « Dans les synagogues et dans les maisons d'étude il ne faut se

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

M. ARMAND OHAYON POUR LA NAHALA DE SA MÈRE PERLA OHAYON BAT MIRIAM Z"l,

M. DANIEL REBIBO POUR LA NAHALA DE SA MÈRE SIMY BAT AÏDA Z"l

MR. JACOB BOB CHRIQUI POUR LA NAHALA DE SON PÈRE JACOB CHRIQUI Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

